

## ANNEXE

## ADM 3.7.1

Domaine : **Administration**

En vigueur le : 27 mars 2007 (SP-07-18)

Référence : [ADM 3.7 Utilisation des cartes d'achats](#)

Révisée le : 19 mai 2020 (CF)

*L'usage du masculin a pour but d'alléger le texte.*

### LIMITES MENSUELLES DES DÉTENTEURS APPROUVÉS

Détenteur	Limite mensuelle	Autorisation
Concierge (région est)	200 \$	Coordonnateur du service
Concierge (région ouest)	500 \$	Coordonnateur du service
Conseiller pédagogique	2 000 \$	Direction de service
Conseiller scolaire (excl. Président)	3 500 \$	Président du Conseil
Coordonnateur	2 000 \$	Direction de service
Direction adjointes	2 000 \$	Direction d'école
Direction d'école (région est)	2 000 \$	Surintendant de l'éducation
Direction d'école (région ouest)	4 000 \$	Surintendant de l'éducation
Direction de l'éducation	7 500 \$	Président du Conseil
Direction de services administratifs	4 000 \$	Superviseur immédiat
Direction de services pédagogiques	4 000 \$	Direction exécutive de l'apprentissage
Direction exécutive de l'apprentissage	5 000 \$	Direction de l'éducation
Enseignant (cours de nutrition ou MHS)	200 \$ à 3 000 \$	Direction d'école
Enseignant (Éducation phys.)	2000 \$ à 3 000 \$	Direction d'école
Enseignant classe distincte (JPV)	800 \$	Direction de service EED
Enseignant de centre (SLÉ)	500 \$	Direction de service EED
Personne de métier	2 000 \$	Coordonnateur du service
Personne de métier (en appel)	3 000 \$	Coordonnateur du service
Personnel professionnel	2 000 \$	Direction de service
Président du Conseil	3 500 \$	Surintendant des finances et des affaires
Secrétaire administrative	1 500 \$	Superviseur immédiat
Secrétaire d'école (région ouest)	500 \$	Direction d'école
Secrétaire en chef	1 000 \$	Direction d'école
Surintendant	5 000 \$	Direction de l'éducation
Technicien des immeubles	500 \$	Coordonnateur du service
Technicien informatique (région ouest)	2 500 \$	Direction de service